



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de l'enfance

Question écrite n° 86832

Texte de la question

M. Thierry Lazaro attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le rapport du Défenseur des droits au Comité des droits de l'enfant des Nations unies, rendu public le 27 février 2015. Le Défenseur des droits souhaite que la France prenne les dispositions nécessaires pour placer de manière effective les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant au cœur des politiques publiques et pour garantir la mise en application concrète pour tous de la Convention internationale des droits de l'enfant. Aussi, il souhaite connaître son avis sur la recommandation du Défenseur des droits visant à ouvrir la responsabilité des publications des journaux lycéens aux mineurs à partir de 16 ans pour les publications diffusées à l'extérieur de l'établissement scolaire et supprimer l'autorisation parentale préalable pour la responsabilité des publications diffusées à l'intérieur de l'établissement scolaire.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86832

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 août 2015](#), page 6062

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)